



**ECOLE D'APPLICATION DE
SECURITE CIVILE**

Version du 17.02.2020



Les tables AIR STANDARD

Secours Nautiques

Les Tables AIR STANDARD

I. DOMAINE D'EMPLOI

II. TYPES DE PLONGEE

III. UTILISATION

Les Tables AIR STANDARD

I. DOMAINE D'EMPLOI

Les plongeurs de la Sécurité Civile utilisent exclusivement les tables du ministère du travail en entraînement, en formation et en opération « Arrêté du 30.10.2012 ».

Les Tables AIR STANDARD

I. DOMAINE D'EMPLOI

- Vitesse de descente < 30 m/mn.
- Vitesse de remontée : $9 < VR < 15$ m/mn.
- Les temps de remontée indiqués dans les tables correspondent à vitesse de 12 m/mn.
- Profondeurs exprimées en mètre d'eau de mer, les tables restent valables en eau douce.
- Pression exprimée en bar ou Pa.
- Utilisation sans calcul d'altitude de 0 à 300 m.
- Lors de la réalisation de plongées successives, la plongée la plus profonde doit être réalisée en premier.
- Les plongées dites « YO-YO » sont interdites.
- Les tables sont valables pour une profondeur allant jusqu'à $- 60$ m.

Les Tables AIR STANDARD

I. DOMAINE D'EMPLOI

- Les profondeurs sont exprimées de 3 m en 3 m.
- Les durées sont exprimées de 5' en 5' ou de 10' en 10'.
- L'intervalle minimum entre 2 plongées simples est de 12H.
- Les derniers temps de chaque table ne doivent être utilisés que dans les procédures de rattrapage ou de secours. Une plongée successive sera alors interdite pendant une durée de 12H
- Si une valeur ne figure pas sur la table, il faut prendre la valeur immédiatement supérieure.
- Les conditions de paliers sont :
 - pas de travail
 - pas d'exercice fatiguant
 - en caisson pas d'activité
- Lors de mauvaises conditions, le palier de 3 m peut être fait à 6 m en cumulant le temps des deux paliers.

Les Tables AIR STANDARD

I. DOMAINE D'EMPLOI

- La durée de plongée ne peut dépasser 3h par tanche de 24H réparties en une ou deux plongées. (90 minutes si température inférieure à 10°C)
- Toute plongée effectuée avant un intervalle de 12h est une plongée successive. Elle ne sera possible que si elle est autorisée par les tables par la mention POSSIBLE.
- Le tableau n° 1 donne le temps maximum au fond pour une décompression sans palier. Par sécurité un palier de 3' à 3m sera réalisé.
- Les plongées doivent être organisées en surface, les tables immergeables servant de tables de secours
- Les plongées à l'O₂ doivent être réalisées sur narguilé.
- Limiter les paliers totaux à 15' s'il n'y a pas de caisson disponible en moins d'1 H.

Les Tables AIR STANDARD

II. TYPES DE PLONGEE

Ces tables sont conçues pour la :

- Plongée en scaphandre autonome
- Plongée avec Narguilé
- Plongée en bulle
- Plongée avec système
- Plongée air-hélioX-nitrox-trimix jusqu'à 60 m
- Plongée avec conditions spécifiques (mélanges, altitude, densité du milieu) : profondeur équivalente.

Les Tables AIR STANDARD

III. UTILISATION

Les tables indiquent, en fonction de la profondeur atteinte et du temps passé sous l'eau, la profondeur et la durée des paliers à effectuer au cours de la remontée.

Profondeur : profondeur maximale atteinte

Temps au fond : durée de la plongée avant la remontée

Remontée au palier : durée de remontée au premier palier en minutes secondes

Durée du palier à réaliser

Total décompression : durée totale en minute secondes de la décompression depuis le début de la remontée.

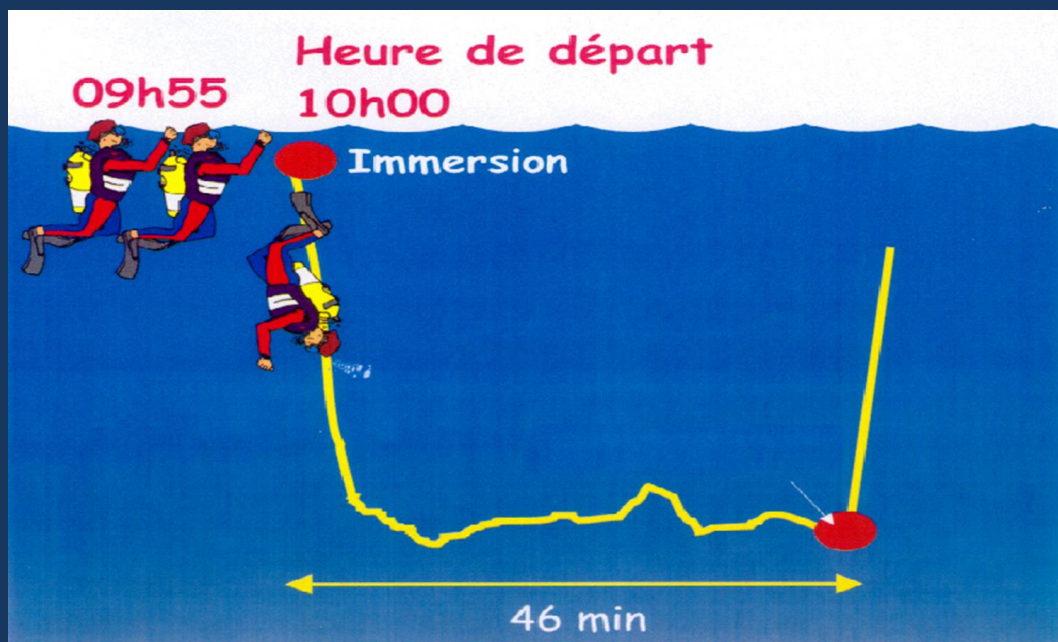
Plongée successive : plongée successive possible ou impossible

Profondeur 12 mètre									
Temps au fond min	Remontée au palier min : sec	Air 18 m	Air 15 m	Air 12 m	Air 9 m	Air 6 m	Air 3 m	Total decomp. min : sec	Plongée successive
165	1:00	-	-	-	-	-	-	1:00	Possible
170	0:45	-	-	-	-	-	3	3:45	Possible
180	0:45	-	-	-	-	-	5	5:45	Possible
210	0:45	-	-	-	-	-	10	10:45	Non
240	0:45	-	-	-	-	-	15	15:45	Non
270	0:45	-	-	-	-	-	25	25:45	Non
300	0:45	-	-	-	-	-	30	30:45	Non
330	0:45	-	-	-	-	-	35	35:45	Non
360	0:45	-	-	-	-	-	40	40:45	Non

Les Tables AIR STANDARD

III. UTILISATION

La durée de la plongée se compte en minutes entières (toute fraction de minute commencée est considérée comme une minute entière écoulée) depuis l'instant où le plongeur quitte la surface en direction du fond jusqu'à l'instant où il quitte le fond pour remonter vers la surface.



La vitesse de descente ne doit pas dépasser 30 m par minutes.

La profondeur de la plongée est la profondeur maximale atteinte au cours de la plongée.

Si la valeur de la durée ou celle de la profondeur de la plongée n'est pas dans la table, la valeur immédiatement supérieure est utilisée. L'interpolation des temps ou des profondeurs est interdite

La vitesse de remontée du fond au premier palier doit être comprise entre 9 et 15 mètres par minute. Elle ne doit en aucun cas être supérieure à 15 m par minute.

La dernière minute du palier est utilisée pour effectuer la remontée au palier suivant ou à la surface

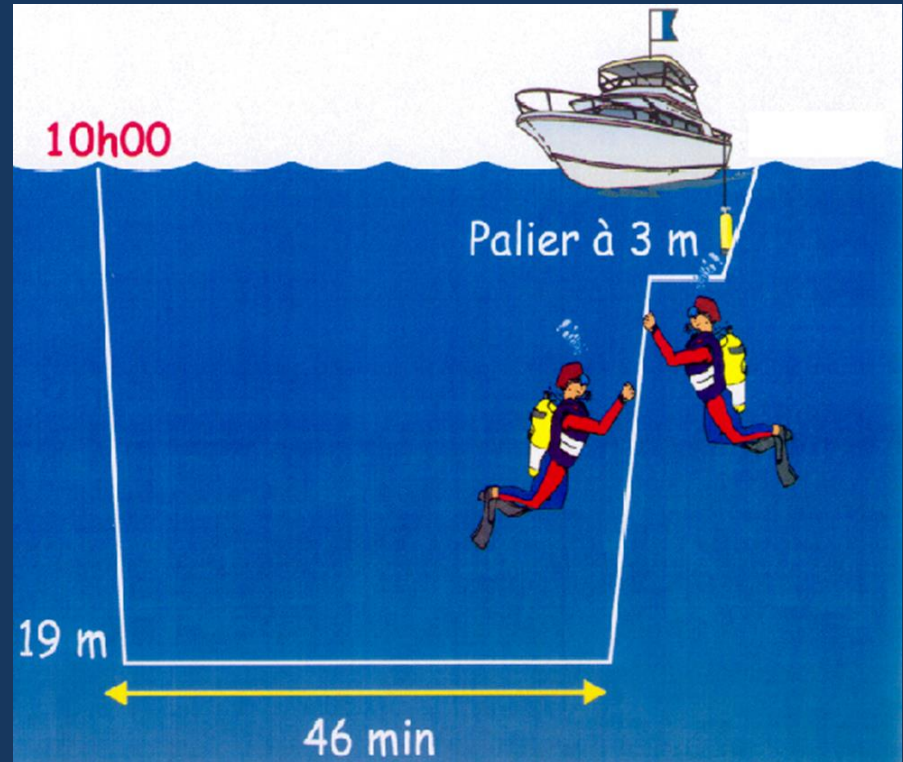
Les Tables AIR STANDARD

III. UTILISATION : La Plongée Simple

Une plongée est simple ou isolée :

- Si c'est la première plongée
- Si c'est une deuxième plongée avec un intervalle supérieur à 12h00.

Profondeur 21 mètres						
Temps au fond min	Remontée au palier min : sec	Air 9 m	Air 6 m	Air 3 m	Total decomp. min : sec	Plongée successive
45	1 : 30	-	-	5	6 : 30	Possible
50	1 : 30	-	-	7	8 : 30	Possible
60	1 : 30	-	-	15	16 : 30	Possible



Les Tables AIR STANDARD

III. UTILISATION : La Plongée Successive

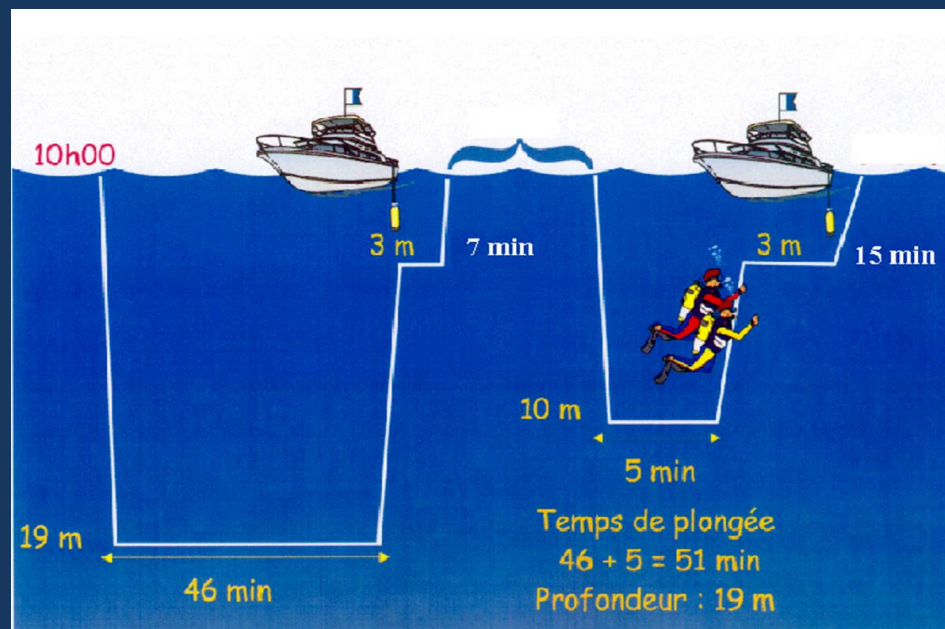
La méthode du temps cumulé :

On appelle plongée successive toute seconde plongée dont l'intervalle avec la première est inférieur à 12 heures

Les tables du ministère du travail proposent deux solution :

- Méthode du temps cumulé
on considère qu'il s'agit d'une seule et même

Profondeur 21 mètres						
Temps au fond min	Remontée au palier min : sec	Air 9 m	Air 6 m	Air 3 m	Total decomp. min : sec	Plongée successive
50	1 : 30	-	-	7	8 : 30	Possible
60	1 : 30	-	-	15	16 :30	Possible
70	1 : 30	-	-	20	21 : 30	Possible



plongée. Pour déterminer les paliers de la deuxième plongée, entrer dans les tables avec comme durée de travail, un temps égal à la somme des durées de travail des deux plongées, et comme profondeur, la profondeur maximale atteinte au cours des deux plongées.

Les Tables AIR STANDARD

III. UTILISATION : La Plongée Successive

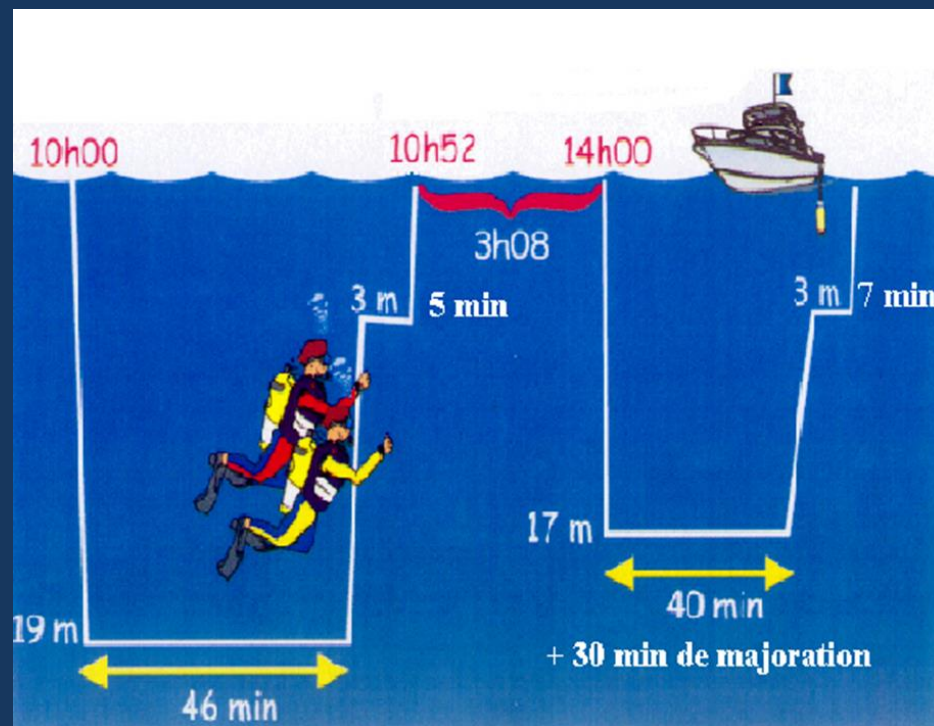
La méthode du temps équivalent :

Cette méthode consiste à déterminer un temps en ajoutant une durée en minutes au temps réel de la 2nd plongée.

Pour le calcul des paliers de la 2nde plongée il faut utiliser le tableau N° 11 « Temps équivalents pour une plongée successive » afin d'obtenir ce temps à ajouter.

TABLEAU N° 11			
Prof. Plongée Success	Intervalle surface compris entre:		
	2h00 2h59	3h00 3h59	4h00 4h59
12 - 15 m	50	40	30
15 - 18 m	40	30	20
18 - 20 m	30	25	15

Profondeur 18 mètres						
Temps au fond min	Remontée au palier min : sec	Air 9 m	Air 6 m	Air 3 m	Total decomp. min : sec	Plongée successive
60	1 : 15	-	-	5	6 : 15	Possible
70	1 : 15	-	-	7	8 : 15	Possible
80	1 : 15	-	-	15	16 : 15	Possible



Rechercher ce temps en le lisant à l'intersection de l'intervalle surface et de la profondeur de la plongée successive.

Les Tables AIR STANDARD

- Exercices plongée 30-50 m :

Vous prévoyez de plonger le matin à 48 m pendant 15 minutes. Le temps de vous déplacer sur site votre immersion est à 8h37.

Réalisez le profil de la plongée au moyen d'un schéma renseigné ?

Vous rentrez à quai à 11h45 et votre responsable vous demande de prévoir et de réaliser le profil de plongée de l'après-midi pour une immersion à 14h30 sur un fond de 27 m maximum.

Réalisez le profil de la seconde plongée en limitant les paliers à 5 minutes ?



ENTENTE-ECASC
ETABLISSEMENT PUBLIC
www.valabre.com